



Déclaration Pôle Emploi - reprise d'activité

Par **alex30**, le **27/02/2013** à **15:33**

Bonjour

Je suis actuellement au chômage, indemnisé par Pôle Emploi jusqu'en septembre prochain.

Je viens de passer un entretien pour un CDI avec une période d'essai de 3 mois.

Que dois-je déclarer à Pôle Emploi?

- 1) Faut-il que je déclare immédiatement un changement de situation?
- 2) Ou alors faut-il que je fasse mon actualisation en fin de mois prochain et dire le nombre d'heures travaillées ainsi que mon salaire?

Je ne souhaiterai pas faire une démarche qui me radierait de Pôle Emploi, au cas où la période d'essai ne serait pas concluante.

- 3) Si l'employeur décide de ne pas poursuivre, est-ce que je retrouve l'ensemble des droits cumulés auparavant c'est à dire d'aujourd'hui jusqu'à septembre prochain?

Merci pour votre aide
Alex